

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2016 – 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. GIRAUD Daniel, Maire.**

Date de la convocation : 12 septembre 2016.

Présents : ACHIN Nicole, BALAY-DUMONTEIL Sylvie, COLLINET Christophe, DESMARTIN Maryvonne, GIRAUD Daniel, GIRAUD Maël, LAFONTAINE Matteo, PONCHON Roland, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne.

Absents excusés : BALANDRAU Xavier (pouvoir à LAFONTAINE Matteo), GOTTO Noël.

Public : BERTRAND Gilbert.

Secrétaire de séance : GIRAUD Maël.

◆ PERSONNEL

- Recrutement d'un agent au secrétariat
- Divers

◆ CIMETIERE

- Choix du prestataire pour le nettoyage des concessions
- Divers

◆ INTERCOMMUNALITE

- Validation du rapport prix qualité du SPANC pour 2015
- Information sur la version définitive du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)
- Divers

◆ DIVERS

- Demande de subvention de l'école publique pour un voyage scolaire
- Divers



M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2016.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2016 avec 1 abstention (GIRAUD Maël) et 9 voix POUR.

◆ PERSONNEL

➤ Recrutement d'un agent au secrétariat

M. le Maire rappelle aux Conseillers qu'un poste se libère au secrétariat à partir du 1^{er} novembre 2016 suite à une mutation.

Un appel à candidature a été lancé en juin, six personnes ont été convoquées, trois seulement se sont présentées. La personne retenue est une personne qui travaille déjà à mi-temps à la mairie de St Cyr.

M. le Maire précise qu'il part, dans un premier temps, sur un contrat à durée déterminée pour 6 mois à partir du vendredi 23 septembre 2016. Elle effectuera 15h par semaine, repartit entre le lundi et le vendredi. Ce contrat peut être renouvelé jusqu'à 12 mois.

Conseil Municipal du 20 septembre 2016

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour palier au départ d'un agent du secrétariat par mutation,

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, avec 1 abstention et 9 voix POUR.

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 23 septembre 2016 au 23 mars 2017 inclus.

Cet agent assurera les fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15h. Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

La rémunération de l'agent sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoint Administratif de 2^{ème} classe contractuel, grade de catégorie C.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement (contrat d'une durée maximale de 12 mois) dans les limites fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour en mairie
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

◆ CIMETIERE

➤ Choix du prestataire pour le nettoyage des concessions

M. le Maire informe les conseillers que l'on doit nettoyer les concessions abandonnées ou non renouvelées pour pouvoir les réattribuer vide afin de ne pas devoir faire intervenir les pompes funèbres au cas par cas.

M. le Maire fait part aux conseiller de deux devis pour le nettoyage d'environ 20 concessions :

Les fils de Louis GAY - Annonay	16 500 € TTC
Pompes funèbres SARL FERRAND - St Alban d'Ay	2 880 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 9 voix POUR :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise **FERRAND** concernant le nettoyage des concessions pour un montant de 2 880 € TTC.
- **AUTORISE** **M. le Maire** à procéder aux signatures et démarches nécessaires pour son application.

◆ INTERCOMMUNALITE

➤ Validation du rapport prix qualité du SPANC pour 2015

Une copie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif a été transmise au préalable par mail aux Conseillers Municipaux.

M. le Maire rappelle les grandes lignes du rapport :

- Le SPANC est un service public local d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui fournit des prestations de services. Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif (examen préalable de la conception, vérification de la bonne exécution pour les installations neuves ou à réhabiliter – vérification du fonctionnement et de l'entretien pour les installations existantes).

- 13 communes font parties du SPANC du SIVOM de l'Ay
- Sur les 13 communes du SPANC, on dénombre 1541 foyers en assainissement non collectif dont 76 sur la commune de St Symphorien de Mahun.
- Le SPANC a trois compétences facultatives : le traitement des matières de vidange - l'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif - l'entretien et la traçabilité des matières de vidange.
- Le prix des redevances a été fixé par délibérations du 11 octobre 2005 et du 1^{er} février 2010 pour que ces dernières couvrent les charges de fonctionnement du service.
- Le SPANC estime le nombre de personnes desservies par le service à 190 sur la commune.
- L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif pour le SPANC du SIVOM de l'Ay est de 130 sur 140.
- Le taux de conformité des dispositifs d'Assainissement non collectif du SIVOM de l'Ay-Ozon est de 22.7%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SPANC avec 10 voix POUR.

➤ Information sur la version définitive du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)

M. le Maire informe les conseillers que le Préfet de l'Ardèche a rendu sa décision sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale le 29 juillet dernier modifiant le territoire de certaines communautés de communes dont celle du Val d'Ay.

En effet, ce dernier a accepté que la communauté de communes du Val d'Ay reste seule mais il a également permis aux communes d'Ardoix et de Quintenas de rejoindre la communauté d'agglomération d'Annonay au 1^{er} janvier 2017.

Lors de sa réunion du 30 août, le bureau du conseil communautaire a décidé de continuer à huit. Cela engendre, en outre, de revoir les compétences, de se pencher sur la représentation des Conseillers Communautaire, d'envisager le déménagement du siège social, de faire l'inventaire des propriétés communautaires, d'entreprendre une évaluation financière, etc.....

◆ **DIVERS**

➤ Demande de subvention de l'école publique de Satillieu pour un voyage scolaire

Une copie du courrier de l'école publique demandant une subvention exceptionnelle a été transmise au préalable par mail aux Conseillers Municipaux.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle de l'école publique de Satillieu dans le cadre d'un projet de classe de découverte du 25 au 29 septembre 2017 de la MS au CM2.

Comme indiqué dans le budget prévisionnel, la subvention demandée est de 11€ par nuitée et par enfants concernés de la commune soit $11 \times 4 \times 4 = 176 \text{ €}$.

Etant concerné, M. GIRAUD Maël ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 9 voix POUR, accepte de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 176 € à l'école publique de Satillieu pour l'organisation d'une classe de découverte qui aura lieu du 25 au 27 septembre 2017.

➤ Divers

• **Visite captages de sources à Désaignes :**

Mercredi 28 septembre 2016. Rendez-vous en mairie de Désaignes à 14h. Départ de la mairie à 12h40.

• **Permanence du samedi** :

M. le Maire indique aux conseillers qu'il n'y aura plus de permanence du secrétariat le 3^{ème} samedi de chaque mois à partir de Septembre.

• **Fermeture du café** :

M. le Maire fait part aux Conseillers de sa cessation d'activité concernant le café du village à partir du 1^{er} octobre 2016. Il précise qu'il est en relation avec la chambre des métiers et qu'une annonce est actuellement sur le « bon coin » pour essayer de vendre la licence et le fonds de commerce.

• **Sources communales** :

M. COLLINET Christophe rappelle que l'achat du terrain de M. Barou est en cours chez le Notaire.

Il précise que l'intervention sur le captage de la source aura lieu fin octobre.

TOUR DE TABLE

➤ **M. PONCHON Roland**

• Concernant la succession de Marcel MOURIER, la commune avait déjà émis le souhait d'acheter le pré jouxtant la maison pour en faire un parking. Ne serait-ce pas le moment de concrétiser cet achat ?

M. le Maire lui répond qu'il y a déjà pensé et qu'une lettre est en cours de rédaction pour le Notaire qui s'occupe de la succession.

Mme RIGUET Marie-Anne propose que la commune rachète la maison qui pourrait alors servir de maison d'accueil ou de logements pour les personnes qui font des manifestations dans l'église de Veyrines.

M. GIRAUD Maël préférerait y voir s'installer une famille plutôt que de devoir entretenir un autre bâtiment. A choisir, il faudrait plutôt se préoccuper du devenir du café (la commune devrait réfléchir au fait d'acheter les murs, on serait alors maître du foncier, on pourrait remettre l'établissement aux normes et le proposer en location).

• Concernant le trail de Lalouvesc, M. PONCHON Roland indique une réunion prévue à Satillieu le 26 septembre 2016 pour son organisation.

➤ **M. COLLINET Christophe**

• Il fait part d'une manifestation "Terroir au village" qui se déroulera le 30 septembre, 1 et 2 octobre 2016 à Arlebosc.

Les 3 CLIs de l'Ardèche Verte (Annonay, Val d'Ay et St-Félicien) se sont adossés à cette manifestation, pour communiquer sur l'importance et le rôle de l'agriculture dans la vie des territoires, en voulant aussi mettre l'accent sur le renouvellement des générations à travers la transmission des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs.

• Il souligne qu'il n'y a pas eu de non-conformité de l'eau cet été...suite à la visite de l'ARS, des choses simples ont été réalisées sur les captages et l'eau est systématiquement traitée deux fois par mois.

M. le Maire lève la séance du Conseil à 9h45 et donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le mardi 18 octobre 2016 à 20h00.

Le Maire

